

Éducation. Des élèves se voient refuser une dérogation pour y accéder

Le lycée Millet défend des options pour tous

APRÈS LA 3^e, les enfants qui font leur entrée au lycée ont la possibilité de choisir des options « facultatives ». Mais « choisir » n'est pas le mot adéquat si l'on se réfère à cette alerte partagée par des enseignants : des élèves se voient exclus sur le motif que l'établissement n'est pas leur « lycée de secteur ».

« On se sent plutôt exclu »

« Au lycée Jean-François Millet, expose Vincent Lonjon, professeur de musique, ces options concernent surtout les arts (arts plastiques, cinéma, musique, théâtre) mais aussi l'EPS ou encore l'italien en LVC (langue vivante 3). Des cours que les élèves plébiscitent, qui leur apportent une manière de travailler différente et qu'ils suivent motivés par la passion et le libre choix de les avoir prises ».

« Or, depuis la réforme Blanquer de 2019, poursuit-il dans un courrier où il dénonce la situation, un élève dont l'adresse personnelle ne relève pas du secteur de recrutement du lycée Millet a toutes les peines du monde à y obtenir une place à l'entrée de la seconde, alors que son lycée de secteur ne propose pas ces options. Cet élève est de facto exclu de faire du cinéma, des arts plastiques ou de la musique ».

L'enseignant partage les témoignages de jeunes qui ont vécu ce rejet. C'est le cas de Clara, 15 ans. « J'ai ressenti un violent sentiment d'injustice et d'exclusion, explique-t-elle. C'est écoeurant d'être exclue d'une formation qui nous tient à coeur et qui nous ouvre les portes sur le métier qu'on aimerait faire. J'avais beaucoup de motivation, des projets d'avenir, mais au final ça s'est effondré, et je me suis tout de suite démotivée ».

Une injustice dénoncée

Les enseignants d'options facultatives du lycée Millet mettent en doute l'utilité de la dérogation que le rectorat peut attribuer à un élève souhaitant faire son entrée dans un lycée d'un autre secteur. Une centaine de demandes ont été refusées en 2020, souligne une vidéo qu'ils ont mise en ligne.

Simon, 15 ans, n'a jamais eu de réponse à sa demande de dérogation. « On se sent plutôt exclu, témoigne-t-il à son tour, et c'est dommage de ne pas pouvoir profiter de cette option (*N.D.L.R. : option Musique en ce qui le concerne*). Il y en a très peu dans la Manche, c'était vraiment la seule occasion de pouvoir concrétiser ma passion. C'est une injustice de ne pouvoir y accéder à cause du fait qu'on n'habite pas dans le secteur. C'est attristant de savoir qu'on a passé énormément de temps à faire la visite du lycée, les dérogations, à voir mes professeurs de musique... Tout ça, c'est énormément de temps et d'efforts qui au final n'ont pas été récompensés. De plus, il n'y a pas eu de réponse du lycée en échange (...) Ce n'est pas motivant et c'est injuste ! »

« Une injustice insupportable », « une véritable rupture d'égalité », dénoncent aussi les enseignants qui souhaitent que « le rectorat mette en place une véritable politique volontariste » en faveur des options facultatives au lycée et dès la seconde, « quitte à créer une classe supplémentaire s'il le faut ».

Une réunion est programmée aujourd'hui avec le rectorat, à Saint-Lô. Consultée sur ces dérogations non attribuées, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche (Dsden) répond que les affectations se font « selon des critères nationaux, d'abord pour les élèves du secteur puis pour ceux hors secteur en fonction du nombre de places disponibles et selon des critères nationaux ».

Un manque de places

Les services de l'Éducation nationale font bien le constat d'un manque de places face à la demande. « Il existe une possibilité d'une affectation sur la spécialité demandée en première », précise Isabelle Cocoual, secrétaire générale à la Dsden, « toujours en fonction des places disponibles ».

Elle souligne également que les enseignements de spécialités, dans le cadre de la réforme du lycée, ne conditionnent pas ensuite les projets d'orientation pour les études supérieures.

G. L.



Face à la demande, le nombre de places en options facultatives peut s'avérer insuffisant pour y accueillir aussi des élèves « hors secteur ». Lycée Jean-François Millet